



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **14 septembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0063**

commune (s) :

objet : Programme d'actions 2021-2023 en faveur du développement d'une culture des risques majeurs sur le territoire de la Métropole de Lyon - Demande d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Athanaze

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 août 2020

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : mardi 15 septembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mmes Frety, Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mmes Dehan, Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, MM. Seguin, Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : MM. Ray (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Bub (pouvoir à M. Badouard), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

**Commission permanente du 14 septembre 2020****Décision n° CP-2020-0063**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Programme d'actions 2021-2023 en faveur du développement d'une culture des risques majeurs sur le territoire de la Métropole de Lyon - Demande d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 25 août 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

Le territoire de la Métropole est exposé à de multiples aléas technologiques, géologiques ou hydrologiques. Ils concernent l'inondation par débordement du Rhône, de la Saône ou de leurs affluents mais aussi les mouvements de terrain en particulier sur les rebords des balmes. À ces risques naturels, s'ajoutent les aléas technologiques, liés à la présence de nombreux établissements industriels mais aussi à la présence d'infrastructures de transport de matières dangereuses ou encore la proximité de centre nucléaires de production d'électricité.

Des événements récents, comme l'incendie de l'entreprise Lubrizol à Rouen en septembre 2019, nous rappellent l'importance des actions de prévention des risques majeurs et mettent au cœur des stratégies publiques l'information et la prévention de tous les acteurs des territoires concernés.

Depuis de nombreuses années, la Métropole répond de ses obligations en matière de prévention des risques majeurs :

- inscription des zones réglementaires des plans de prévention des risques naturels (PPRN) et technologiques (PPRT) et des porter à connaissance (PAC) dans les documents d'urbanisme,
- accompagnement financier des mesures de réduction des risques à la source des industriels, acquisitions foncières des biens les plus exposés, mise en protection des logements en zones de PPRT,
- actions collectives avec les communes en matière de préparation à la gestion de crise, appui à l'élaboration de cartes opérationnelles adossées aux plans communaux,
- soutien financier aux campagnes d'informations régionales sur les risques industriels,
- mise en réseaux des collectivités concernées par ces thématiques.

## II - Bilan des actions 2018-2020

Pour appuyer sa stratégie, la Métropole a développé, depuis 2018, un dispositif partenarial en matière de prévention des risques majeurs associant les communes, les services de l'État, les syndicats de rivières, les associations concernées. Financé dans le cadre du Pacte métropolitain d'innovation (PMI) sur la période 2018-2020, ce dispositif a bénéficié d'une participation de l'État à hauteur de 80 % des dépenses, pour un montant global de dépenses de 625 000 €, par délibération du Conseil n° 2017-2205 du 18 septembre 2017. Centrés prioritairement sur les activités économiques, 4 axes d'intervention ont structuré la démarche :

- l'information et la sensibilisation des acteurs économiques situés en zone de PPRT : ce travail réalisé auprès des entreprises s'est appuyé sur les réseaux d'entreprises existants pour des temps d'échange collectifs (plus de 100 entreprises réunies en 5 rencontres). Parallèlement, le travail de terrain réalisé par des équipes de médiateurs a permis de sensibiliser plus de 400 responsables d'activités et de commerces en zones de risques,
- la réduction de la vulnérabilité des entreprises en zones de risques : plus de 60 entreprises accompagnées ont engagé un diagnostic de vulnérabilité et 20 d'entre elles ont amorcé une démarche de prévention ou de mise en protection de leurs salariés,
- la mise en réseau des acteurs industriels des grandes plateformes nationales : *via* l'association AMARIS, un travail important de retour d'expérience a été mené sur la prévention des risques sur les grandes plateformes (Le Havre, Dunkerque, Rouen, la Vallée de la Chimie, etc.). Visites, rencontres avec les autorités nationales et ateliers ont permis de livrer à la Ministre de la transition écologique et solidaire, un livre blanc et des recommandations largement reprises par la commission d'enquête sénatoriale "post-Lubrizon",
- la mise en place d'une communication à l'échelle métropolitaine sur les risques majeurs, centrée sur la stratégie inondation : le plan de communication développé dans le cadre de la stratégie inondation sur l'aire métropolitaine lyonnaise a montré la force de la combinaison d'outils pour fédérer l'ensemble des partenaires sur des enjeux communs en matière de résilience des territoires face aux inondations.

## III - Proposition de programme d'actions 2021-2023

Sur la base de ce bilan, et dans la perspective d'étendre cette stratégie à l'ensemble du territoire métropolitain, il est proposé de renouveler, à budget constant, un programme d'actions sur la période 2021-2023 pour le développement d'une culture de la prévention des risques majeurs et de solliciter les services de l'État pour un financement des actions à mener dans le cadre de la DSIL. Quatre volets sont identifiés :

- volet 1 - information : informer et sensibiliser tous les acteurs implantés en zones de risques sur le territoire métropolitain. En particulier, les actions collectives ou de médiation seront privilégiées dans ce cadre, pour répondre au plus près des situations de terrain, en concertation avec les communes. Cette animation territoriale est estimée à 160 000 € sur la période 2021-2023,
- volet 2 - conseil : poursuivre et développer à l'ensemble des risques (technologiques et naturels) la mission de conseil et d'accompagnement des acteurs économiques, et étendre cette ingénierie à l'ensemble des équipements publics présents sur le territoire métropolitain. L'objectif est de doter chaque entreprise concernée du territoire d'un diagnostic face aux risques majeurs et de lui donner les moyens de s'engager dans une démarche de réduction de sa vulnérabilité. Ce volet est estimé à 305 000 € sur l'ensemble de la période 2021-2023. Il nécessitera de mobiliser les compétences et l'ingénierie de bureaux d'études spécialisés,
- volet 3 - coopération : engager une coopération territoriale à l'échelle nationale pour un partage des expériences d'information et de protection des populations en zones de risques. Élus et techniciens de la Métropole et des communes concernées doivent pouvoir bénéficier des expériences développées sur d'autres territoires nationaux. En particulier, les orientations issues des commissions parlementaires "post-Lubrizon" pourraient constituer un cadre d'échanges en matière d'information et de prévention des populations. Ce volet est estimé à 64 000 € et pourrait faire l'objet d'un partenariat au niveau national,
- volet 4 - expérimentation : développer des expérimentations sur de nouvelles formes d'adaptation du territoire métropolitain face aux risques majeurs, dans une perspective de résilience. Un appel à manifestation (AMI) pourrait structurer ce volet exploratoire et innovant. Une expérimentation dans le cadre des mesures d'information de masse à partir des bornes des opérateurs de téléphonie mobile (type cell-broadcast) pourrait être engagée sur ce volet, en partenariat avec les services de la sécurité civile. Ce volet est estimé à 80 000 € sur l'ensemble de la période 2021-2023. Il nécessitera de mobiliser les compétences d'un prestataire spécialisé.

#### IV - Plan de financement

En synthèse, le tableau ci-dessous résume le plan de financement estimatif à soumettre à la validation des services de l'État en charge de l'instruction des aides aux collectivités au titre de la DSIL :

actions	financement au titre de la DSIL (en € TTC)		
	État	Métropole	Total
volet 1 : informer et sensibiliser tous les acteurs implantés en zones de risques sur le territoire métropolitain	128 000	32 000	160 000
volet 2 : poursuivre et développer à l'ensemble des risques (technologiques et naturels) la mission de conseil et d'accompagnement des acteurs économiques	244 000	61 000	305 000
volet 3 : engager une coopération territoriale à l'échelle nationale pour un partage des expériences d'information et de protection des populations en zones de risques	64 000	16 000	80 000
volet 4 : développer des expérimentations sur de nouvelles formes d'adaptation du territoire métropolitain face aux risques majeurs	64 000	16 000	80 000
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>125 000</b>	<b>625 000</b>

En matière de gouvernance du programme, il est proposé de constituer un comité de pilotage associant notamment, aux côtés des représentants élus de la Métropole, les services de l'État, les communes, les chambres consulaires, les syndicats de bassins versants et les associations. Un comité technique constitué des techniciens de la Métropole, des communes et des services de l'État proposera annuellement la déclinaison des actions à engager ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** le principe d'un programme d'actions 2021-2023 en faveur du développement d'une culture des risques majeurs sur le territoire de la Métropole pour un montant global de 625 000 €.

**2° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - solliciter, auprès des services de l'État compétents, la subvention de 500 000 €, conformément aux dispositions de la DSIL,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 625 000 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2021 et suivants - chapitre 011 - opération n° 0P26O2881.

**4° - La recette** de fonctionnement en résultant, soit 500 000 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2021 et suivants - chapitre 74 - opération n° 0P26O2881.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 septembre 2020.**